Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902241-20251218-DCM_2025_49-DE

POULDERGAT
POULDREGAD

Commune de Pouldergat
Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

Extrait du registre
des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de Pouldergat s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Etaient présents :

M. Henri SAVINA, Mme Jeannine LOZAC'HMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme Marie-Pierre COSQUER, M. PICHAVANT Michel, M. Philippe MARLE, Mme Isabelle FIACRE, Mme Karine ALIOUANE, M. André LE COZ, Mme Catherine LAMOUR,

Absents ou excusés : Mme Katell CHANTREAU, M. Rafael GUIAVARC'H, Mme Elisabeth BIKOND-NKOMA, M. Guillaume TAHON, M. Philippe CORNEC

Pouvoirs : Mme Katell CHANTREAU donne pouvoir à Mme Jeannine LOZAC'HMEUR

Secrétaire de séance : Mme Karine ALIOUANE

Date de la convocation : 13 décembre 2025

DCM 2025-49 : Convention occupation Ti Flap par l'entreprise individuelle Marie-Reine PERON

Rapporteur : Jeannine LOZACHMEUR

Mme Marie-Reine PERON, entrepreneuse individuelle (n°SIRET 441 628 757 00086) souhaite à titre professionnel proposer des cours de relaxation sur la commune de Pouldergat. Elle sollicite l'autorisation d'utiliser à cet effet le tiers-lieux Ti Flap.

S'agissant d'une occupation mensuelle allant du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026, soit 6 séances, un projet de convention adapté aux conditions d'occupation est soumis à l'approbation du conseil municipal et transmis en annexe de la présente délibération.

Annexe : Convention occupation Ti flap par Mme Marie-Reine PERON

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs de l'occupation du tiers-lieu sur la période du 1er janvier au 30 juin 2026 comme suit pour Mme Marie-Reine PERON :
  - Mise à disposition à titre onéreux du tiers-lieu Ti Flap une fois par mois, soit 6 séances
  - 50 € pour 6 mois pour les frais de structure (chauffage, eau, électricité)

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902241-20251218-DCM_2025_49-DE

- Total : 50 €

- **APPROUVE** la proposition de convention d'occupation de Ti Flap pour la période 2025-2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses avenants et tous les documents permettant son exécution.

A Pouldergat, le 18 décembre 2025,
Pour extrait conforme,

Henri SAVINA,
Maire

Karine ALIOUANE
Secrétaire de séance